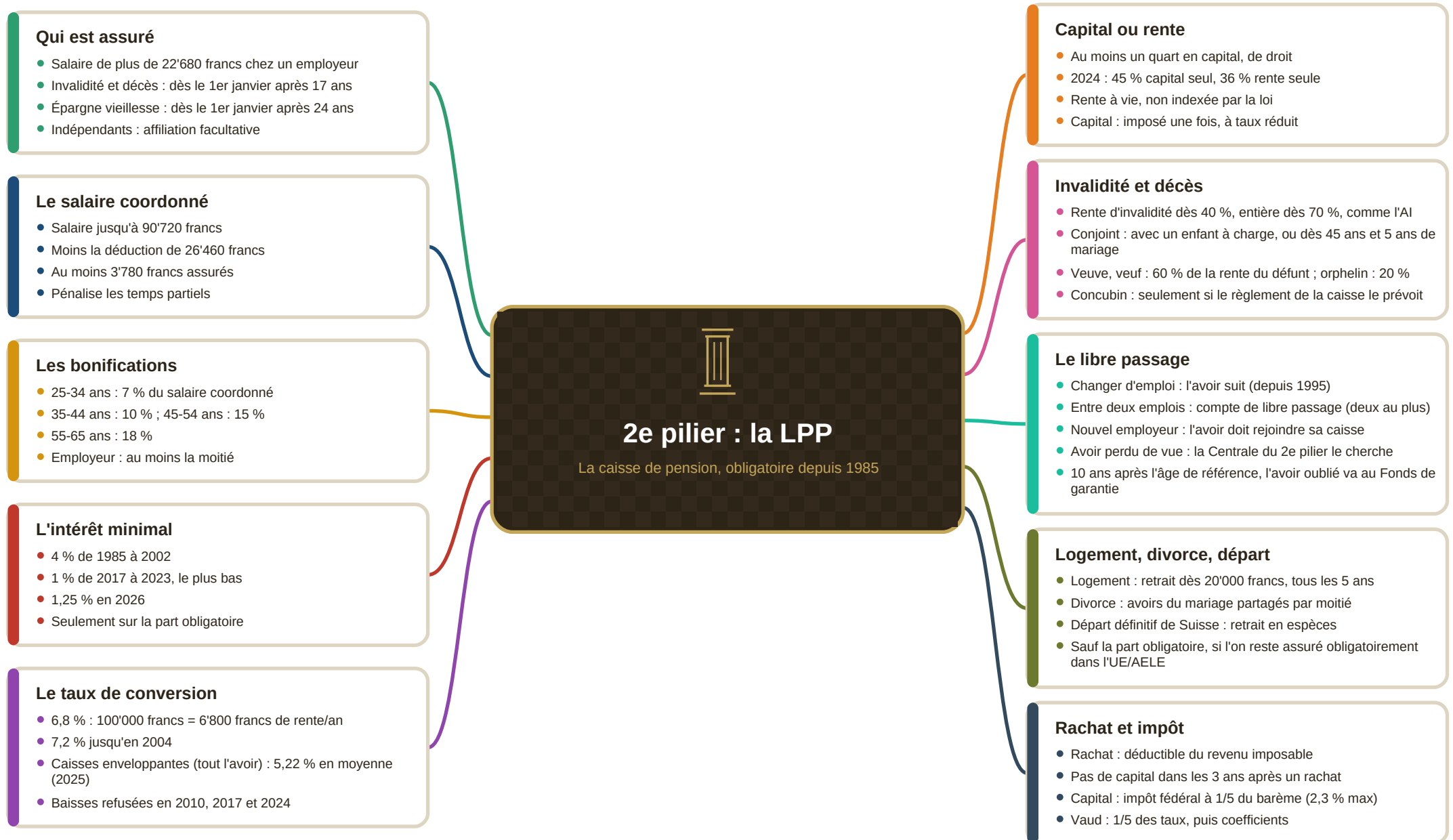






La LPP en 2026

	2026
Seuil d'entrée (salaire annuel)	CHF 22'680
Déduction de coordination	CHF 26'460
Salaire maximal assuré (minimum légal)	CHF 90'720
Taux d'intérêt minimal	1,25 %
Taux de conversion minimal	6,8 %
Salaire coordonné minimal	CHF 3'780
Bonifications de 25 à 65 ans, en tout	500 % du salaire coordonné
Chômeurs couverts (décès, invalidité) si l'indemnité dépasse	CHF 87.10/jour
Nouvelles rentes 2024, médiane : femmes	CHF 1'227/mois
Nouvelles rentes 2024, médiane : hommes	CHF 2'042/mois
Avoirs oubliés au Fonds de garantie (fin 2025)	45'475 (CHF 313,4 millions)
Caisses de pension (2024)	1'292
Total du bilan des caisses (2024)	CHF 1'220 milliards

Ce sont des minimums légaux. La plupart des caisses assurent davantage et convertissent l'avoir total à un taux plus bas : le certificat de prévoyance fait foi. Les rentes médianes (OFS) comprennent la part surobligatoire.



La LPP en dix dates

- 1921** Caisse des fonctionnaires fédéraux.
- 1972** Le 2e pilier dans la Constitution.
- 1975** Message : environ 60 % du salaire, avec l'AVS.
- 1985** La LPP (loi du 25 juin 1982) entre en vigueur.
- 1995** Libre passage intégral ; retrait pour le logement.
- 2005** 1re révision : conversion abaissée de 7,2 à 6,8 % en dix ans.
- 2010** 72,7 % de non à 6,4 %.
- 2017** Prévoyance vieillesse 2020 rejetée.
- 2024** Réforme LPP rejetée (67,1 % de non).
- 2026** Taux minimal 1,25 % ; 1,75 % recommandé pour 2027.

Information générale, pas un conseil personnalisé. Montants 2026, vérifiés le 2 octobre 2026 aux sources officielles (LAVS, LAI, LPC, LPP, LFLP, OPP 2, OPP 3, OFAS, AFC, OFS, Fonds de garantie LPP) ; ils changent d'une année à l'autre. Votre rente exacte figure sur l'estimation de votre caisse de compensation (AVS) et sur le certificat de votre caisse de pension (LPP). Dossier complet, calculateurs et quiz : parlerfrancs.ch/trois-piliers